



CENTRE
NEUCHÂTELOIS
DE PSYCHIATRIE

CNP

Un réseau de vies

Information, droits et devoirs des patients.es

Bienvenue

Informé.e sur vos droits et vos devoirs, vous participez au traitement qui vous sera proposé et vous pourrez ainsi établir une relation de qualité avec le personnel qui vous prendra en charge.

www.cnp.ch



Le droit à l'information

Vous avez le droit d'être informé.e de manière claire et appropriée, par l'équipe soignante qui assure votre suivi, sur votre état de santé, sur les examens et traitements envisageables, sur les conséquences et les risques éventuels qu'ils impliquent, sur le pronostic, ainsi que les conditions de votre séjour.

Le consentement libre et éclairé et directives anticipées

Aucun soin ne peut être donné sans le consentement libre et éclairé en cas de capacité de discernement. Nous vous remercions de nous informer si vous avez rédigé des directives anticipées qui spécifient le type de soins que vous souhaitez recevoir ou non ; ou si vous avez un.e représentant.e thérapeutique (ou légal.e pour les patients.es mineurs.es) qui peut vous assister et/ou vous remplacer dans le choix des alternatives thérapeutiques proposées par le médecin. Ceci sauf dans le cas d'un traitement d'urgence, qui prévaut sur vos directives ou celles de votre représentant.e thérapeutique (ou légal.e pour les patients.es mineurs.es).

En cas d'urgence

Les soins médicaux indispensables peuvent être administrés immédiatement si votre protection est concernée ou celle d'autrui l'exige. Lorsque l'institution sait comment vous entendez être traité, elle prend en considération votre volonté.



Droit d'être accompagné.e

Vous avez le droit de demander du soutien de vos proches et de maintenir le contact avec votre entourage.

Comportement

Vous acceptez les consignes de notre institution, à savoir qu'il est de votre devoir de respecter le personnel du CNP, ainsi que le matériel et les locaux.

Relations intimes

Les relations intimes ne sont pas tolérées dans le domaine hospitalier. Chacun.e dispose d'un espace individuel et ne doit pas rentrer dans la chambre de quelqu'un d'autre.



Secret professionnel

Les professionnels.les qui s'occupent de vous ont l'obligation de respecter le secret professionnel, appelé aussi secret médical. Ils doivent garder pour eux les informations dont ils ont eu connaissance, sauf exception prévue par la loi, et ils ne peuvent pas les transmettre sans votre accord.

Respect de la personnalité

Il est interdit de divulguer toute information concernant les autres patients.es. Il est en outre interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer d'une quelconque manière, le personnel du CNP ou les personnes qui se trouvent au CNP.

L'accès au dossier

Selon la Loi sur l'archivage, il incombe au CNP de conserver les dossiers de soin des patients.es pendant 20 ans à compter de leur dernière consultation. Au terme de ces 20 ans, le CNP a l'obligation de proposer les dossiers de patients.es échus aux Archives de l'État, qui décide de leur éventuelle destruction. Les dossiers de soins conservés aux Archives de l'État demeurent couverts par le secret médical. Leur consultation n'est possible qu'à des fins scientifiques et sur autorisation écrite du médecin cantonal, si nécessaire après consultation de la commission d'éthique de la recherche.

Tout.e patient.e peut demander, dans les 20 ans suivant la fin de la dernière hospitalisation ou suivant la dernière consultation au CNP, la destruction de son dossier et donc leur non versement aux Archives de l'Etat. En formulant cette demande, le patient renonce expressément à l'intégralité de ses droits découlant de la relation thérapeutique nouée avec le CNP et à se prévaloir d'éventuels droits découlant de la Loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de ses agents.es, du 26 juin 1989 (Loi sur la responsabilité, LResp) (RSN 150.10). Postérieurement à la destruction du dossier demandée, la qualité d'une nouvelle prise en charge pourrait souffrir d'un déficit d'informations ainsi engendré.

Pour tout complément d'information à ce sujet, merci de vous adresser à l'équipe médico-soignante.



Objets dangereux et substances illicites

Il est interdit de détenir des objets dangereux pour vous-même ou pour autrui, tels qu'armes, couteaux, canifs ou objets tranchants. Nous vous invitons donc, le cas échéant, à les remettre à l'équipe soignante ou à vos proches. Dans des situations de doute et pour protéger les autres bénéficiaires de soins et le personnel du CNP, nous pourrions procéder à une fouille par palpation par des personnes habilitées et nous nous gardons le droit de faire appel aux forces de l'ordre suivant le danger de la situation. Toute substance illicite, saisie ou donnée, sera apportée à la police en vue de sa destruction.



Le droit aux croyances religieuses

Le personnel s'engage à respecter les croyances religieuses de chacun.e. Au sein du CNP, chaque patient.e peut solliciter la visite d'un aumônier.e.

Hôpital sans fumée

L'hôpital est un lieu de soin sans fumée en accord avec la loi en vigueur. Tous les locaux à l'intérieur des bâtiments sont non-fumeurs. Cette interdiction concerne également l'usage de la cigarette électronique. À cet effet, des lieux sont réservés pour fumer.

Utilisation d'un véhicule à moteur

Pour des questions d'assurance et de sécurité, l'utilisation du véhicule privé n'est pas autorisée pendant l'hospitalisation. Les clés sont remises au personnel soignant de l'unité (ou à vos proches si vous le souhaitez) et seront rendues lors du départ. Le CNP décline toute responsabilité en cas d'utilisation non autorisée. Nous vous signalons que le parking est payant. Les tarifs sont affichés sur la caisse.

Objets personnels

L'argent et les objets de valeur peuvent être déposés auprès des infirmiers.ières de l'unité de soins. Toutefois, il est conseillé de déposer tout objet ou argent au coffre qui se trouve à l'accueil. Le CNP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Vêtements personnels

L'entretien des vêtements personnels vous appartient et nous ne prenons aucune responsabilité. En cas de besoin l'équipe se tient à disposition pour trouver une solution pour le lavage des vêtements.